

# PROGRAMME D'ÉTUDES ADAPTÉS

## Déficience intellectuelle profonde (DIP)

L'école a le mandat d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes, y compris ceux ayant une déficience intellectuelle, et de les outiller pour qu'ils puissent développer leur potentiel sur le plan social et intellectuel. Son intervention auprès des jeunes doit être multidimensionnelle si elle veut les préparer à devenir des adultes capables de participer à la vie de la communauté. Même si elle prend une couleur particulière dans le cas des élèves ayant<sup>1</sup> une déficience intellectuelle, la mission de l'école s'articule, pour eux comme pour l'ensemble des élèves, autour de trois axes : instruire, socialiser et qualifier.

À l'école Madeleine-Bergeron, il est possible d'accueillir ces élèves jusqu'à l'âge de 21 ans. Ceux-ci bénéficient d'interventions soutenues, de pédagogie différenciée et les activités éducatives doivent privilégier la manipulation, l'exploration et l'expérimentation. Ils cheminent dans un programme adapté à leurs besoins qui leur permet de vivre des réussites.

Nous nous engageons aussi à promouvoir les valeurs dictées par le programme :

- 1- L'autonomie de l'élève
- 2- La qualité de vie de l'élève
- 3- La valorisation de l'élève comme apprenant.

### Les compétences

- 1- Agir efficacement sur le plan sensorimoteur
- 2- Exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions
- 3- Interagir avec son entourage
- 4- Communiquer efficacement avec son entourage
- 5- S'adapter à son environnement
- 6- S'engager dans des activités de son milieu

Ces compétences seront travaillées autant par les enseignants titulaires que par les spécialistes dans des contextes et des milieux variés.

---

<sup>1</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde, Programme de formation de l'école québécoise, p.15

## Grille-matières (cycle de 5 jours)

### Titulaire :

25 périodes de 50 minutes d'enseignement

### Spécialistes

5 périodes de 50 minutes (réparties en fonction des groupes)

Musique

Activité physique

Ateliers de communication

## Évaluation des apprentissages

### **Première communication**

Au 20 octobre, vous recevrez une première communication qui fera état du fonctionnement de votre enfant depuis le début de l'année.

### **Bulletin 1<sup>er</sup> étape**

- Interagir avec son entourage
- S'engager dans des activités de son milieu

### **Bulletin 2<sup>e</sup> étape**

- S'adapter à son environnement
- Exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions

### **Bulletin 3<sup>e</sup> étape**

- Agir efficacement sur le plan sensorimoteur
- Communiquer efficacement avec son entourage

<b>Remise des communications officielles</b>		
	<b>Date</b>	<b>Commentaires</b>
<b>1<sup>re</sup> communication</b>	20 octobre 2023	Commentaires sur les apprentissages et les comportements de votre enfant.
<b>1<sup>re</sup> rencontre de parents</b>	30 nov. 2023	Pour tous
<b>Bulletin étape 1</b>	17 nov. 2023	
<b>2<sup>e</sup> rencontre de parents</b>	21 mars 2024	Sur invitation ou rendez-vous
<b>Bulletin étape 2</b>	22 mars 2024	
<b>Bulletin étape 3</b>	26 juin 2024	Résultat final des compétences / Bilan (s'il y a lieu)

*Des communications mensuelles sont aussi prévues et peuvent se faire selon des modalités variées.*

<b>Calendrier des étapes</b>		
<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>
<b>Du 30 août 2023 au 17 novembre 2023</b>	<b>Du 18 novembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024</b>	<b>Du 2 mars 2024 au 21 juin 2024</b>